

PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 14 octobre 2022

L'an 2022 et le 14 octobre à 19h00, le Conseil Municipal de cette Commune, dûment convoqué le 10/10/2022, s'est réuni en séance ordinaire, à la mairie sous la présidence de Monsieur MAUXION Oliver, Maire. La convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la porte de la Mairie le 10/10/2022.

Présents : M. MAUXION Olivier, M. SARRION Mathieu, M. RATIER François, Mme MILLELIRI Marie-Françoise, Mme GEORGLER Gaëlle, M. GREGORI Patrice, Mme ANNAT Pauline, Mme POISSON Marie-Cécile.

Pouvoirs : M. PUISEUX Xavier à Monsieur RATIER François

Absents : Mme LEMAIRE Céline,

Secrétaire de séance : Mme ANNAT Pauline

Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement en application des articles L. 5211-1 et L. 2121-7 du Code général des collectivités territoriales.

La séance est ouverte à **19h14**.

Le compte rendu du conseil municipal du 11 juillet 2022, est approuvé à l'unanimité.

❖ **Décision du Maire**

- 2022-01 / Demande de subvention FER pour l'enfouissement réseaux CE rue de Villiers
- 2022-02 / Demande de subvention CCPN enfouissement réseaux CE rue de la Croix Boisée

❖ **Ordre du jour**

1. Décision modificative n°1
2. Changement ordinateur mairie
3. Télésurveillance mairie
4. Groupement de commande du SDESM pour l'achat et la fourniture d'énergie 2024-2027

1. DÉCISION MODIFICATIVE N°1

Monsieur le Maire informe le conseil que suite à un trop perçu au titre de la taxe d'aménagement concernant le permis de construire n° 077 328 18 00002, un remboursement doit être effectué. Une décision modificative au budget permet d'ouvrir les crédits nécessaires au compte 10226. Ils seront réduits sur le compte 2157.

Adoption à l'unanimité.

2. CHANGEMENT ORDINATEUR MAIRIE

Monsieur le Maire présente au conseil les devis de 2 fournisseurs concernant le remplacement de l'ordinateur de la mairie.

À l'unanimité, le conseil **retient la proposition de l'entreprise TDL** d'un montant de 593€. Une modification du devis est demandée pour porter à 16 Go la capacité de la mémoire, au lieu des 8 Go initialement proposé dans le devis.

3. TÉLÉSURVEILLANCE MAIRIE

Monsieur le Maire présente au conseil les devis de 3 fournisseurs pour la télésurveillance de la mairie et du local technique.

À l'unanimité, le conseil retient **la proposition de l'entreprise NEXECUR** pour un loyer mensuel de 49€35 pour la mairie et de 56€70 pour le local technique. A cela s'ajoute 199€ de frais d'installation pour les deux sites.

4. GROUPEMENT DE COMMANDE DU SDESM POUR L'ACHAT ET LA FOURNITURES D'ENERGIE 2024-2027

Monsieur le Maire indique au conseil que le groupement de commande pour l'achat et la fourniture d'énergie arrive à échéance au 31 décembre 2023. Le SDESM propose de relancer un groupement de commande pour l'achat et la fourniture d'énergie pour 2024-2027.

Le conseil souhaiterait savoir si la commune est dans l'obligation de choisir le fournisseur désigné par le groupement.

À l'unanimité, le conseil **décide d'adhérer** à ce nouveau groupement de commande du SDESM et autorise le Maire à signer tous documents se rapportant à ce dossier.

5. DIVERS

Monsieur le Maire annonce qu'à titre expérimental, 4 points de chicanes seront établis rue de Villiers et rue de Boisminard (2 chicanes par rue).

Un dossier de demande de subvention à été déposé en mars 2022 afin de couvrir jusqu'à 50 % des frais d'installation des chicanes. La mairie n'a pas encore reçu de réponse.

Les travaux rue de la Croix Boisée n'avaient pas été annoncés par ENEDIS, qui cependant s'est engagée à remettre la route et les bas-côtés en l'état initial.

Par ailleurs Monsieur le Maire a assisté à une réunion avec le PNR sur le ruissellement.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à **20h20**.

En Mairie, le 14/10/2022
Le Maire, Olivier MAUXION